Règlement du concours de Photo « Bien-Vivre à Grez-Doiceau »

L'Unité Pastorale de Grez-Néthen vous invite, dans le cadre de la semaine du bien-vivre, à saisir ce qui évoque pour vous « le Bien-vivre à Grez-Doiceau », à travers l'objectif de votre appareil photo !

- ☆ Le Concours est ouvert à tous les habitants de Grez-Doiceau ou personnes ayant un lien particulier avec la commune

- ☆ Chaque participant·e peut soumettre au maximum 2 photographies par catégories en faisant l'interprétation qu'il ou elle souhaite de la thématique « Bien-Vivre à Grez-Doiceau ».

  4 catégories : 1. Bien-vivre ensemble ; 2. entreprises Gréziennes ; 3. Nature à Grez ; 4. bâti de Grez ;

- ☆ Les photographies numériques de bonne résolution (chaque photo fera maximum 9Mb) doivent être envoyées par e-mail à l'adresse Polecommaugrezup@gmail.com pour le dimanche 12/08/23 au plus tard; Le nom de chaque fichier reprendra la nomenclature suivante: NOM_Prénom_Photo Bienvivre + catégorie; , L'envoi des photos peut être accompagné d'une note d'intention mais celle-ci ne constitue pas une condition à la participation**; l'envoi doit être accompagné de la mention : « Je certifie être l'auteur·rice des photographies envoyées et je garantis avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène sur la photographie ou des propriétaires des intérieurs, œuvres, objets ou biens photographiés »**
  Les photos seront exposées en format papier A3 lors du salon du Bien-Vivre

- ☆ Seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte

- ☆ Un jury, composé de représentant·es de l'Unité Pastorale de Grez-Néthen, de représentant.es de photographes professionnels et amateurs, d'artistes et d'habitants de la commune, sélectionnera les photos entre le 16/08/23 et le 30/08/23

- ☆ La sélection des photographies sera basée à la fois sur leur qualité technique, leur style, leur originalité et leur pertinence par rapport au thème Bien-vivre à Grez-Doiceau

- ☆ Les résultats seront annoncés par e-mail individuel (celui qui a servi à l'envoi des photos) le vendredi 1/09/23

- ☆ L'inscription engage l'adhésion des participant·es au règlement du concours dans toutes ses dispositions

- ☆ Le non-respect d'une ou plusieurs de ces dispositions entraînera l'exclusion

- ☆ Les participant·es renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.
- ☆ Les organisateurs du concours se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours (primées et non primées) à des fins de communication ou autres. Le nom des auteur·rices sera, dans tous les cas, mentionné.

http://augrezup.be/